

# Interculturalité et exposition des lieux de mémoire vivants à La Réunion

## Vers une problématique des frottements identitaires

Les différents épisodes du peuplement de La Réunion ont forgé une société qualifiée de multiculturelle. Après la période esclavagiste et pour répondre aux besoins de main-d'œuvre pour la canne à sucre, la France signe en 1860 des accords avec l'Angleterre qui permettent l'introduction massive d'Indiens dans la colonie ; elle « engage » également des milliers de personnes en provenance d'Afrique, de Madagascar, des Comores, de Chine, d'Australie et de façon plus marginale d'autres colonies.

À partir de l'entrée en vigueur de la départementalisation (1946), l'ancienne colonie fait appel de façon massive à des fonctionnaires métropolitains pour répondre à l'urgence sanitaire et contribuer au rattrapage social<sup>1</sup>. Cette migration particulière va contribuer d'une part, à réaffirmer l'appartenance des Réunionnais à un sol d'outre-mer et, d'autre part, à confronter les règles d'appartenance à partir d'un « vrai » modèle français. Si l'interculturel repose en partie sur la prise de conscience de l'altérité, sur un plan socioculturel et politique, le renforcement du « modèle » va créer la catégorie du *zorey*, cet étranger métropolitain.

Dans cette situation de créolisation, le phénomène d'ethnicisation dans l'espace social réunionnais repose sur des catégories à entrées multiples, parfois disqualifiantes et stigmatisantes. Cette ethnicisation trouve une large partie de ses racines dans la politique coloniale de gestion des migrants au XIX<sup>e</sup> siècle. Des catégories ethniques créées pour mesurer et quantifier ces flux se retrouvent dans les statistiques coloniales. Ce procédé se prolonge au XX<sup>e</sup> siècle dans la littérature produite à La Réunion avec, notamment, l'œuvre de Marius-Ary Leblond qui explore « le jardin des races » dans une « littér-idéologie » qui reste la référence après la départementalisation.

Nous voudrions illustrer les difficultés et les enjeux sociaux rencontrés lors des récentes volontés d'exposition du patrimoine pour rendre compte des frottements culturels qui continuent à forger ce territoire.

À proximité des institutions muséales, des lieux de mémoire existent encore malgré l'urbanisation peu soucieuse d'une véritable prise en compte de ces espaces, de ces lieux marqueurs de créolisation. Comment la notion de « lieux de mémoire » est-elle interpellée par la diversité des origines, des cultures, et devient-elle l'expression non d'une identité unique mais d'un dialogue interculturel dont les tombes ou caveaux sont des marqueurs, dans ses différentes dimensions de syncrétisme ?

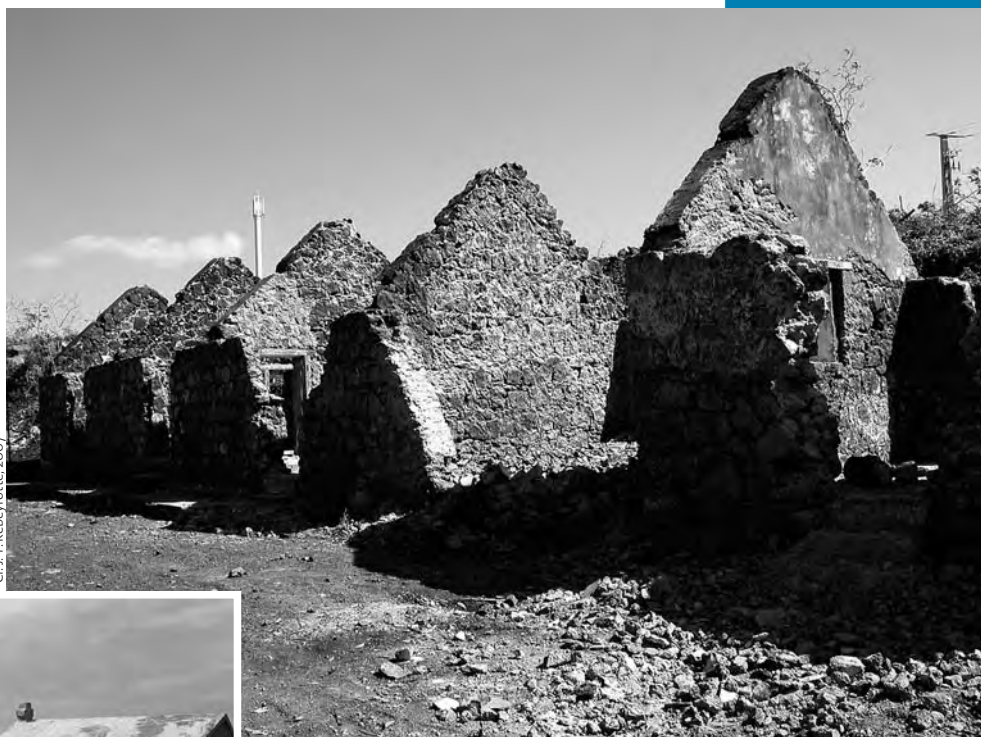
Nous faisons l'hypothèse que les cimetières, les lazarets, lieux de quarantaine sanitaire qui rassemblaient pour quelques jours les arrivants dans l'île, les camps d'esclaves et les « calbanons », où vivaient les différents groupes d'engagés à proximité des usines, sont les porteurs du sens et de la mémoire de la rencontre de la diversité culturelle. Ces lieux font l'objet depuis peu d'initiatives isolées de réhabilitation. Mais ils restent difficiles d'accès car ils sont

Jacqueline Andoche, Laurent Hoarau,  
Jean-François Rebeyrotte, Emmanuel Souffrin  
Études ethnosociologiques de l'océan Indien

fortement soumis à des tentatives d'appropriation ou de privatisation et ne font pas l'objet d'une volonté forte de valorisation. Notre travail sur les cimetières comme espaces de mémoire permet de lire les processus historiques et sociaux dans lesquels s'inscrit la population réunionnaise. L'observation des pratiques de la fin du XVIII<sup>e</sup> jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle permet d'analyser comment le statut social reproduit une position à la fois dominante et visible dans le cimetière. Les caveaux des propriétaires sucriers ou terriens sont généralement d'une architecture ostentatoire. Les descendants d'engagés occupent des zones d'extension du cimetière. Par ailleurs, ce sont les musulmans qui demandent une concession particulière pour enterrer leurs morts et ce dès 1912. Notons qu'il n'y a pas de trace de l'esclave dans les cimetières réunionnais. À cause de son statut particulier, il ne bénéficiait pas d'un enterrement dans ces lieux publics et aucun des cimetières d'esclaves signalés jusqu'à maintenant n'a bénéficié de recherches permettant de vérifier la validité de son signalement. L'enterrement marque l'enracinement d'une famille dans l'île et les rites portent les traces des origines des migrants. Il n'y a pas de métissage dans les pratiques même si l'influence du catholicisme est utilisée comme facilitateur de l'intégration (et a sans doute empêché toute crémation pour les Indiens). L'ancestralité peut être alors écrite à partir de primo-arrivants qui fondent l'installation de la famille et qui, en marquant leur présence dans le sol, s'inscrivent dans une dynamique de créolisation et de réunionnisation.

Le cimetière devient donc un espace de proximité et de différenciation où se retrouve exposé et mis à plat l'ordre social qui suggère et autorise la rencontre et le dialogue sur l'interculturel. L'apparition d'un phénomène de créolisation des tombes est liée dans ce contexte à une dialectique entre le lieu, les populations, la rencontre des rites. Les Afro-Malgaches, les Tamouls, les Chinois, les musulmans, enterrant pour la première fois leur mort, optent pour l'utilisation de symboles particuliers liés étroitement à leur religion dans le contexte d'un rite d'ensevelissement nouveau pour eux. Au-delà de la créolisation et de sa dynamique identitaire complexe, le cimetière permet de réaffirmer une appartenance d'origine plus identifiable, et stable, que les jeux de construction des catégories quotidiens présents sur le territoire réunionnais.

Il peut paraître paradoxal que cette diversité culturelle ne se retrouve pas dans les lieux exposant la culture ou la mémoire réunionnaise. Dans aucun des musées de l'île, nous ne trouvons encore de restitution de cette problématique ni les conditions de la rencontre de cette diversité des populations. Elle reste sous-jacente. Il faut donc consi-



C.I. J.-F. Rebevalotte, 2007

Calbanon : habitat ouvrier à Grand Bois, Saint-Pierre, La Réunion.



Frottements culturels au cimetière de Sainte-Suzanne, La Réunion.

C.I. L. Hoarau

dérer d'autres espaces de mémoire pour permettre le « devoir de mémoire » qui devient légitime à partir de 1983 avec l'officialisation de la date de commémoration de la fin de l'esclavage. D'une certaine façon, seul le projet porté par le président du conseil régional, la Maison des civilisations et de l'unité réunionnaise, manifeste cette volonté de rassembler, par la collecte d'objets et de récits, la mémoire actuelle de La Réunion, en insistant sur l'immatériel.

Mais que cherche-t-on aujourd'hui ? À créer un lieu, en dehors des cimetières et des lieux d'habitats ouvriers, à valeur de dialogue où la mise en scène est possible, qui permette de transposer un espace de morts/vivants susceptible de correspondre aux nouveaux enjeux liés à la fois à la revendication patrimoniale et aux valeurs de la communication virtuelle<sup>2</sup> ?

Les questions qui se posent à partir de l'expérience de l'interculturalité, ne sont-elles pas de parvenir à sortir de l'opposition « lieu de mémoire » labellisé dans des musées, où le palpable et le sensible sont confondus dans l'objet, et « lieux des cimetières » pleins d'impressions et de ressentis mais sans espace de valorisation de l'objet ? Comment fabriquer la rencontre entre des lieux et des projets exposant et échangeant la mémoire du quotidien pour permettre à chacun de mieux définir précisément sa place dans le mouvement des échanges culturels et sociaux ?

La complexité de l'interculturalité ne peut se résumer à l'exposition d'objets ni à la superposition des discours. La difficulté de l'expo-

sition est discutée depuis longtemps. Mais parce que les conditions de frottements sont constitutives et constituantes de cette dynamique culturelle, n'est-il pas aussi opportun de rendre lisibles et sensibles des « zones de contacts<sup>3</sup> » en utilisant des lieux dont l'inscription patrimoniale dans le quotidien est encore en recherche de légitimité ?

Ce texte s'inscrit dans le programme d'études « Histoire et mémoires des immigrations en régions » de l'Acse. L'équipe d'Études ethnosociologiques de l'océan Indien (eso@voila.fr) aborde plus particulièrement la transmission de la mémoire de la migration au cours du xx<sup>e</sup> siècle.

1. Emmanuel Souffrin, Catherine Foret, *La mutation du champ culturel à La Réunion, Réflexions sur des actions d'« insertion par la culture » dans une île francophone et créole de l'océan Indien*, Éd. de l'Aube, 2000.

Emmanuel Souffrin, *La construction d'un modèle culturel de l'action sanitaire et sociale dans un département outre-mer : la Réunion*. Ministère de l'emploi et de la solidarité (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques / Mission recherche), 2003.

2. « La MCUR se propose de traduire visuellement les mécanismes et les conséquences imprévisibles, déroutantes et étonnantes des processus de créolisation à l'œuvre dans le monde de l'océan Indien. Elle revisitera les rituels, les croyances, les pratiques et l'énigme de la rencontre de mondes divers sur un seul lieu. » In : *Racines et itinéraires de l'unité réunionnaise*, textes réunis par Françoise Vergès et Carpanin Marimoutou Conseil régional / MCUR, 2007.

3. James Clifford, *Routes. Travel and translation in the late twentieth century*. Ed. Harvard, 1997.